

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Pierre MARMILLOD ayant donné pouvoir à Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CG/2013/81 - Enseignement secondaire - 312
Propositions financières Budget Primitif 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2014
- décide de la mise en œuvre en 2014 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au Budget Primitif 2014
- décide de maintenir le montant des subventions forfaitaires en matière d'équipement informatique des collègues privés, soit :
 - . ordinateur : 500 € (ratio d'un ordinateur pour dix élèves - remplacement des appareils de plus de six ans d'âge)
 - . serveur : 1 500 € (maximum deux appareils)
 - . vidéoprojecteur : 800 € (maximum quatre appareils)
 - . tableau blanc interactif : 1 500 € (un appareil par collègue).

Il rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour l'attribution des subventions et la passation des conventions relevant de l'axe 312 "Enseignement secondaire".

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82205-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13